

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 17 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 11 DECEMBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTE ET EXCUSEE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

POUVOIRS : Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT : MARCHÉ PUBLIC : ATTRIBUTION**

Les marchés relatifs à l'approvisionnement en carburant (gasoil, gasoil non routier, essence sans plomb 95 et 98, éthanol 10) des véhicules de la Ville et en fioul des cuves municipales pour le chauffage des serres, arrivant à échéance, une consultation, divisée en cinq lots, a été lancée le 13 mai 2015 selon la procédure de l'appel d'offres ouvert. Seuls trois lots ont pu être attribués :

- Lot n° 1 : Livraison de fioul dans les cuves municipales
- Lot n° 2 : Livraison de gasoil non routier dans les cuves municipales
- Lot n° 5 : Approvisionnement en gaz de pétrole liquéfié (GPL) en station service

Les lots n° 3 (Approvisionnement en carburant - gasoil, essence sans plomb 95 et 98, éthanol 10 - en station service) et n° 4 (Approvisionnement en carburant - gasoil, essence sans plomb 95 et 98, éthanol 10 - en station service sur tout le territoire national à l'aide de deux cartes accreditives) ont été déclarés sans suite pour motif général, en raison d'une nécessaire redéfinition du besoin.

Une nouvelle consultation, divisée en deux lots, a donc été relancée le 21 octobre 2015 selon la procédure de l'appel d'offres.

Compte tenu de l'impossibilité de déterminer de façon précise le rythme et l'étendue des besoins, les marchés sont passés pour une durée d'un an, reconductible trois fois, sous la forme des marchés à bons de commandes conclus avec un minimum et un maximum en valeur par lot en application des dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie à deux dates successives. Elle a procédé, le lundi 7 décembre 2015, à l'ouverture et examen des candidatures puis, le mercredi 16 décembre, à l'attribution des marchés suivants :

- Lot 1 Approvisionnement en carburant (gasoil, essence sans plomb 98, éthanol 10) en station service attribué à la Société d'importation Edouard LECLERC (94859 IVRY SUR SEINE) pour son offre variante

Montant minimum TTC pour une année 10 000,00 €

Montant maximum TTC pour une année 350 000,00 €

- Lot 2 Approvisionnement en carburant (gasoil, essence sans plomb 98, éthanol 10) en station service sur tout le territoire national à l'aide de deux cartes accréditives attribué à la société TOTAL raffinage marketing (92069 PARIS LA DEFENSE)

Montant minimum TTC pour une année 500,00 €

Montant maximum TTC pour une année 10 000,00 €

Les montants des différents marchés seront identiques en cas de reconduction et ce pour l'ensemble des lots.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercices 2015 et suivants.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL BREAN, CONSEILLER MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, exécuter et régler les marchés correspondants avec les entreprises attributaires, ainsi que tout acte, pièce ou document afférent.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20151217-21-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 18 Décembre 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».